



**Union Départementale
des Syndicats CGT du Cher**
8, Place Malus
18000 BOURGES

Bourges, le 11 Octobre 2004

Monsieur le Conseiller Général

Notre organisation syndicale a demandé à rencontrer les responsables départementaux des partis politiques ayant des élus au Conseil général. Notre souhait était d'échanger nos points de vue et préoccupations respectifs sur les principaux dossiers économiques et sociaux du département.

Seuls les partis communiste et socialiste ont accepté de nous rencontrer :

- > le 30 août 2004 pour le parti communiste
- > le 20 septembre 2004 pour le parti socialiste.

En tant qu'élus membres ou apparentés à l'un de ces partis, vous avez probablement été informé de la teneur de ces rencontres dans la mesure où la plupart des questions abordées concernent le Conseil général.

Si l'ensemble des dossiers examinés tels que l'emploi, la décentralisation, les services publics, nous préoccupent au plus haut point, nous avons manifesté notre souhait d'une prise de position ferme et solennelle du Conseil général sur l'un d'eux en particulier : l'entreprise JOSKIN.

En effet comme vous le savez, cette entreprise belge s'est implantée à Bourges avec l'aide de fonds publics dont ceux du Conseil général.

En échange de ces aides, le PDG du groupe s'était engagé à créer 100 emplois mais plus de 2 ans après, l'entreprise emploie à peine 40 personnes.

Au printemps 2003, les salariés décidaient de constituer un syndicat CGT pour faire respecter leurs droits et leur dignité. L'employeur, de son côté, répondait par 8 licenciements. Il aura fallu plusieurs semaines de grève et déjouer de multiples provocations de la part du patron pour aboutir à un accord permettant la reprise du travail, accord que le PDG n'a pas respecté.

Depuis, l'employeur fait régner la terreur dans l'entreprise. Il est parvenu à se débarrasser du syndicat CGT en faisant craquer les militants par des méthodes que l'on peut qualifier de mafieuses.

Avant les congés d'été, le Conseil des prud'hommes avait ordonné la réintégration d'un militant licencié par mesure de rétorsion. Le PDG n'a pas craint de refuser d'appliquer le jugement. Les pouvoirs publics pourtant chargés de faire appliquer les décisions de justice et ils ne s'en privent pas lorsqu'il s'agit de faire intervenir les forces de l'ordre dans les conflits sociaux, n'ont rien fait pour contraindre l'employeur à réintégrer le salarié.

Du côté de la Préfecture, on persiste à considérer que tout va bien.

Dans ce contexte, la Cour d'appel, saisie par l'employeur a annulé l'ordonnance de réintégration et notre camarade est pour le moment sans ressource.

Alors que l'opinion publique du département a manifesté son soutien aux salariés de JOSKIN en lutte pour leurs légitimes revendications, les classes dirigeantes du département sont venues au secours du PDG.

.../...

Le monde du travail qui a largement contribué à donner une majorité de gauche au Conseil général ne comprendrait pas que la nouvelle assemblée départementale continue de garder le silence devant de telles pratiques violant les lois de la République.

C'est pourquoi nous demandons solennellement aux élus du peuple du département de voter une résolution comprenant les points suivants :

ÿ Il sera proposé la création d'une commission départementale de contrôle et d'évaluation de l'efficacité des aides publiques composée d'élus locaux, de représentants d'organisation syndicales de salariés, de représentants du patronat et de la direction départementale du travail et de l'emploi.

ÿ Chaque attribution d'aide sera accompagnée de contreparties notamment en terme de créations d'emplois.

ÿ Les entreprises bénéficiaires devront s'engager à respecter la législation sociale, à développer la démocratie sociale et la mise en place des institutions représentatives du personnel.

ÿ Avant toute attribution d'aide, une information préalable sera adressée aux élus du personnel de l'entreprise demandeuse, afin que leur avis soit pris en compte.

ÿ Si les engagements ne sont pas respectés, les aides devront être restituées.

Notre organisation syndicale demande que cette résolution qui concerne tous les employeurs dans cette situation soit explicitement adressée au PDG de l'entreprise JOSKIN car si le Conseil général, constitutif de la République et donc garant des Droits de l'Homme ne s'exprime pas de façon ferme et solennelle, ce sera la porte ouverte à la généralisation des pratiques mafieuses dans les entreprises et le chantage permanent aux délocalisations.

Souhaitant vivement que vous adoptiez cette résolution lors de votre session du 18 octobre 2004, nous vous informons que nous appelons les salariés du département à soutenir cette revendication en se rassemblant ce jour là en fin de matinée devant le Conseil général.

Espérant de votre part ce soutien très attendu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire Général de l'UD